

Le 17 octobre 2022

Communiqué de presse

Assemblée générale des délégués de la CARMF en 2022

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

Le samedi 15 octobre 2022, l'Assemblée générale des délégués qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Paris sous la présidence du Docteur Thierry Lardenois, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice 2021,
- les placements mobiliers et immobiliers.

Les comptes 2021 font apparaître un résultat net positif de 4,3 millions d'euros pour les trois régimes gérés par la CARMF (complémentaire, ASV et invalidité-décès). Les charges se sont élevées à 2,47 milliards d'euros, et les produits à 2,47 milliards d'euros notamment grâce à un résultat financier de 328,5 millions d'euros.

À l'issue de ces différentes présentations, les délégués ont approuvé à la quasi-unanimité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2021. En effet, 98,83 % des suffrages exprimés se sont prononcés en faveur de l'approbation, soit 253 oui, 3 non et 7 blancs.

La CARMF vous accompagne aux âges de votre vie

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 043 cotisants, 111 818 prestataires au 1^{er} janvier 2022). En 2021, elle a versé 3,03 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,09 milliards d'euros (dont 2,76 milliards d'euros de cotisation et 328,5 millions d'euros de résultat financier).

*Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr*